

Réunion du Conseil général

Le Barreau se prononce

Johanne Landry

Dépôt de mémoires auprès de la commission d'enquête sur le processus de nomination des juges et de la commission parlementaire sur les soins de fin de vie, et adoption d'un plan d'action vers la hausse des seuils d'admissibilité de l'aide juridique, le Barreau du Québec exerce son leadership.

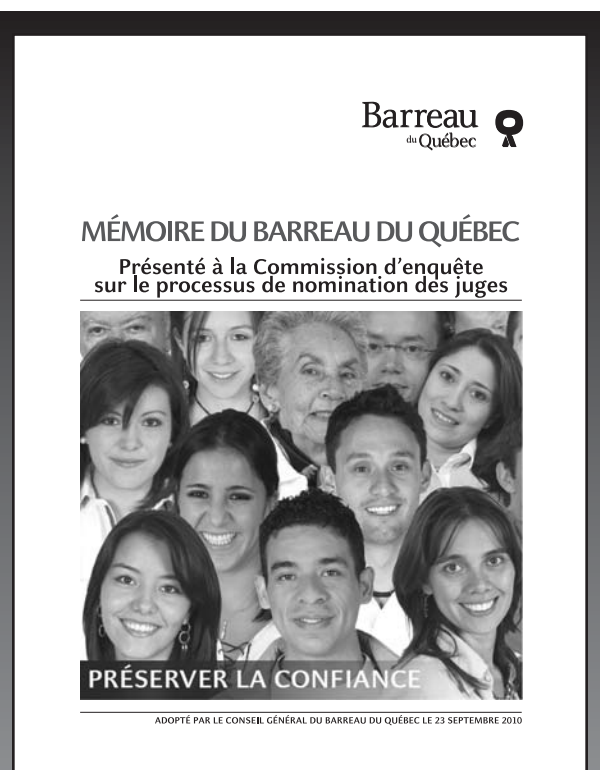
La deuxième réunion du Conseil général pour l'exercice 2010-2011 s'est tenue à Rimouski les 23 et 24 septembre dernier, juste avant le 82^e congrès de l'Association des avocats et avocates de province.

Préserver la confiance

Les membres du Conseil général ont adopté à l'unanimité le mémoire destiné à la commission d'enquête sur le processus de nomination des juges. « Le mandat de cette commission comporte deux volets, précise M^e Sylvie Champagne, secrétaire de l'Ordre. Le premier est d'enquêter sur les allégations de M^e Marc Bellemare. Le second est d'étudier les pistes d'amélioration possibles quant à la sélection et à la nomination des juges. »

Le Barreau du Québec, détenant un statut de participant à l'enquête, a déposé, le 30 septembre dernier, son mémoire intitulé *Préserver la confiance*, issu des travaux d'un comité spécial. Au cours des derniers mois, ce comité a analysé le système actuel de même que la situation ailleurs au Canada, au Royaume-Uni et en Écosse, ces deux États ayant modifié leurs processus en la matière au début des années 2000.

Le mémoire explique d'abord le fonctionnement du système de sélection des juges à l'aide d'un schéma. Le document se destine à la fois aux membres de la commission Bastarache ainsi qu'au grand public, d'où l'importance de démystifier le processus à l'aide d'un tableau.



Le mémoire *Préserver la confiance* est publié sur le site Web du Barreau à l'adresse suivante : www.barreau.qc.ca/pdf/medias/positions/2010/20101001-preserver-la-confiance.pdf

Le mémoire fait ensuite l'historique des positions du Barreau du Québec qui a toujours participé à la réflexion sur un processus adéquat pour la sélection et la nomination des juges de la Cour du Québec, de la Cour municipale et du Tribunal administratif du Québec. Au chapitre 3, le document traite des préoccupations de la population, de l'importance de la confiance du public dans le système de justice et de l'indépendance de la magistrature. Enfin, le dernier chapitre, qui reprend le titre du mémoire, formule des recommandations quant au processus de sélection et de nomination des juges des tribunaux concernés par les travaux de la commission.

Le droit de mourir dans la dignité

Le bâtonnier J. Michel Doyon, c.r., Ad. E., de même que M^{es} Marc Sauvé et Jean-Pierre Ménard ont aussi présenté un mémoire le 1^{er} octobre dernier à la Commission spéciale de l'Assemblée nationale sur les questionnements qui entourent le droit de mourir dans la dignité. Ce volumineux document, intitulé *Pour des soins de vie respectueux des personnes*, a lui aussi fait consensus parmi les membres du Conseil général.



Faites-vous
une loi de
DÉMARRER
du bon pied!

Vous venez d'être
assermenté?

Vous voulez réorienter
votre carrière en
pratique privée?

Démarrer votre propre
cabinet vous semble
la solution?

SERVICE DE DÉMARRAGE **GRATUIT**

POUR INFORMATION

514 954-3400 ou 1 800 361-8495 poste 3246

Télécopieur : 514 954-3470

Courriel : inspection.professionnelle@barreau.qc.ca

En collaboration avec
 **RESSOURCES
ENTREPRISES**
Votre allié stratégique

Barreau
du Québec 

« La position du Barreau, précise M^e Champagne, n'est pas de décriminaliser l'euthanasie ou l'aide au suicide, mais plutôt de permettre à la personne de décider pour elle-même du moment de la fin de sa vie et de demander au médecin de l'assister dans ce passage. » Il s'agit donc d'une assistance médicale à mourir qui pourrait avoir lieu dans des circonstances exceptionnelles. La personne devrait d'abord l'avoir signifié dans son mandat d'inaptitude ou son testament de fin de vie alors qu'elle était majeure et apte à consentir et elle devrait être atteinte d'une maladie incurable en phase terminale. Un processus strict et rigoureux permettrait alors au médecin d'administrer une médication ou de cesser les traitements afin que le patient puisse mourir dans la dignité. Dans son mémoire, le Barreau du Québec demande également l'émission de directives au procureur général afin qu'il n'y ait aucune procédure criminelle intentée contre le médecin ou la famille. « Notre mémoire préconise un assouplissement des directives, ajoute M^e Champagne, tout en se préoccupant, bien entendu, de la protection des personnes vulnérables. »

Le mémoire *Pour des soins de vie respectueux des personnes* est publié sur le site Web du Barreau à l'adresse suivante : www.barreau.qc.ca/pdf/medias/positions/2010/20100930-soins-fin-vie.pdf

Rapport du Comité sur l'aide juridique

Le Comité sur l'aide juridique, créé par le Comité exécutif du Barreau du Québec en novembre 2008, a également présenté son rapport aux membres du Conseil général. Son mandat : déterminer si la réforme de l'aide juridique entreprise en 2005 avait porté fruit. Pour ce faire, le comité a demandé l'aide des professeurs et économistes **Pierre Lefebvre** et **Philippe Mérignan** qui ont procédé à certaines simulations. Le constat : la réforme de l'aide juridique n'a pas eu d'effet significatif sur le nombre de dossiers ouverts ni sur le niveau de demandes, malgré la hausse des seuils d'admissibilité. « Malheureusement, exprime M^e Champagne, des citoyens québécois qui ont besoin des services de l'aide juridique n'y ont pas accès. »

Au cours de la réunion du 24 septembre, le Conseil général a adopté le plan d'action et les recommandations soumis par le Comité sur l'aide juridique. « Le Barreau du Québec, ajoute M^e Champagne, adoptera donc une démarche active en diffusant prochainement le rapport du comité et en soutenant que la hausse des seuils d'admissibilité à l'aide juridique demeure une priorité. »

Ouverture du Centre de justice de proximité

La journée du 23 septembre a d'autre part marqué l'ouverture officielle du premier Centre de justice de proximité, celui de Rimouski, une cérémonie présidée par le sous-ministre de la Justice, M^e **Michel Bouchard**.

Mentionnons par ailleurs que deux autres Centres de justice de proximité seront bientôt ouverts à Québec et à Montréal, faisant partie d'un projet pilote de trois ans pour évaluer les avantages et la pertinence de tels centres de même que la possibilité d'en implanter dans d'autres régions du Québec.

Guichets uniques pour transmettre aux citoyens de l'information juridique et pour fournir des références aux ressources appropriées en matière de justice et ouverts à tous indépendamment du revenu ou de la nature du problème, les Centres de justice de proximité sont en concordance avec l'un des enjeux du plan stratégique 2010-2014 du Barreau du Québec : un rapprochement avec les citoyens.

Le Barreau du Québec s'est engagé auprès du ministère de la Justice à contribuer pour une somme de 100 000 \$ par année au fonctionnement des trois centres. La Chambre des notaires est aussi un partenaire de ce projet pilote.

Barreau du Québec

L'ACCÈS À LA JUSTICE EST EN DANGER!

L'AIDE JURIDIQUE AU QUÉBEC :
UNE HAUSSE DES SEUILS D'ADMISSIBILITÉ EST TOUJOURS NÉCESSAIRE

RAPPORT DU COMITÉ DU BARREAU DU QUÉBEC SUR L'AIDE JURIDIQUE

Le rapport *L'aide juridique au Québec : une hausse des seuils d'admissibilité est toujours nécessaire* est publié sur le site Web du Barreau à l'adresse suivante : www.barreau.qc.ca/pdf/medias/positions/2010/20101020-aide-juridique.pdf

Membres des comités statutaires

Le Conseil général a également procédé à la nomination des membres des différents comités statutaires et décidé de prolonger les mandats pour une durée de trois ans. « L'objectif est de garder un équilibre entre l'expertise déjà présente et l'apport de sang neuf », explique M^e Champagne, ajoutant que le Barreau du Québec recherche également un équilibre dans la représentativité au sein des comités statutaires des hommes et des femmes, des personnes issues des minorités visibles ainsi que de toutes les régions de la province. « Nos objectifs à cet égard ne sont pas totalement atteints, fait remarquer la secrétaire de l'ordre, mais ils demeurent une préoccupation. » La liste des membres des différents comités, publiée sur le site Web du Barreau dans la section Comités statutaires et consultatifs, sera bientôt mise à jour.

Le Conseil général a également procédé à la constitution d'un comité de sélection pour le poste de syndic en chef du Barreau du Québec, laissé vacant par le départ de M^e **Michèle St-Onge**, le 3 septembre dernier.

La prochaine réunion du Conseil général se tiendra à Montréal, les 9 et 10 décembre 2010. ■

CHOISISSEZ LA MÉDIATION... ET VOTRE MÉDIATEUR DOMINIQUE F. BOURCHEIX LL.L.



- Une approche rigoureuse qui a fait ses preuves
- Des centaines de médiations civiles et commerciales depuis près de 15 ans
- Une longue expérience en formation
- Un centre spécialement aménagé pour favoriser les échanges
- Un service parfaitement bilingue



Visitez www.mediationsophilex.ca



MEDIATIONSOPHILEX

6, boul. Desaulniers, suite 315
Saint-Lambert, Qc, J4P1L3
450 923-3550